

**Madame, Monsieur,**  
**Vous souhaitez mieux connaître le fonctionnement de CORIDYS VAR.**  
**Merci de lire attentivement les informations contenues dans ce livret.**

**Présentation de l'association CORIDYS\* :**

**CORIDYS est l'acronyme de "Coordination des intervenants auprès des personnes souffrant de dysfonctionnements neuropsychologiques".**

Les associations CORIDYS réalisent un ensemble d'actions qui ont pour **objectif l'inclusion**, dans leur environnement, des personnes présentant un fonctionnement cognitif « hors-normes ».

Elles s'entourent de **professionnels spécialistes du fonctionnement cérébral** (neuropsychologues, ergothérapeutes, médecins spécialistes, neurologues, pédiatres, gériatres, étudiants chercheurs ...).

**Quatre pôles de compétences sont développés**



|  |  |
|--|--|
| <p><b>POLE INFORMATION</b></p> <p><i>Pour répondre au besoin d'information de toutes personnes concernées par le fonctionnement cognitif et ses troubles.</i></p> <p>Information / Documentation<br/>Permanence téléphonique<br/>Entretiens d'orientation<br/>Sensibilisation/ Conférences<br/>Centre de documentation<br/>Edition / Site internet</p> | <p><b>POLE ACCOMPAGNEMENT</b></p> <p><i>Permettre aux personnes présentant un handicap cognitif de réaliser leurs projets, en cohérence avec leurs souhaits et possibilités</i></p> <p>Bilan-Diagnostic<br/>Suivis, Remédiation<br/>Ateliers familles<br/>Compensation du handicap cognitif soutien à la scolarité, l'Emploi,<br/>Le maintien à domicile</p> |
| <p><b>POLE FORMATION</b></p> <p><i>Accompagner les professionnels dans la compréhension du fonctionnement cognitif, ses troubles, et les situations de handicap qu'ils génèrent.</i></p> <p>Formation initiale et continue<br/>dans nos locaux ou en établissements<br/>Groupes de travail<br/>Analyse des pratiques</p>                               | <p><b>POLE INNOVATION EXPERTISE</b></p> <p><i>Constituer un pôle de ressources expertes identifiables dans le champ des troubles cognitifs.</i></p> <p>Projets innovants et expérimentaux<br/>Lien avec la recherche universitaire<br/>Appui technique aux partenaires<br/>Groupes de réflexions</p>   |

**Notre devise : « Comprendre pour Agir »**

Les fonctions cognitives correspondent aux différentes fonctions gérées par le cerveau (l'attention, la mémoire, le langage...). Elles nous permettent d'interagir efficacement avec notre environnement (apprentissage, résolutions de problèmes, conduite automobile...).

Toute personne dispose d'un fonctionnement cognitif qui lui est propre. Le plus important est de bien le comprendre : connaître ses points faibles mais surtout ses points forts.

De même, seul un bon « état des lieux » du fonctionnement cognitif permettra un accompagnement pertinent et adapté ; ce qui évitera les répercussions sur le comportement et l'estime de soi, notamment.

**... D'où l'importance de faire un bilan le plus complet possible.**

Ainsi, un « bon » bilan ne peut se résumer à quelques tests. Par exemple, un test de QI (Quotient Intellectuel) ne permet jamais à lui seul de conclure sur le fonctionnement de la personne. Il doit toujours être complété par des tests attentionnels (a minima), puis des tests des autres sphères cognitives (langage, praxies, mémoire...).

Des bilans complémentaires auprès d'autres spécialistes pourront être nécessaires.

\* Les statuts de l'association sont disponibles sur demande.

## L'équipe de CORIDYS VAR en 2019 :

- Virginie MATTIO, directrice, psychologue-neuropsychologue et formatrice ;
- Céline OLIVIERO, psychologue du développement (spécialisée troubles autistiques) ;
- Anaïs PEREZ, psychologue-neuropsychologue ;
- Caroline JACQUIN, psychologue-neuropsychologue (antenne Coridys Var Ouest) ;
- Nadia GENTY, psychologue-neuropsychologue (antenne Coridys Var Est) ;
- Aurélie GORI, psychologue du travail-ergonome ;
- Anaëlle CABIEU, psychologue-neuropsychologue (antenne Coridys Cœur du Var) ;
- Valérie LACHAZE, secrétaire ;
- Dominique FRAGA-LOPEZ, comptable-assistante de gestion.

## Le conseil d'administration de l'association 2019

CORIDYS souhaite allier au sein de son conseil d'administration différents professionnels venant de diverses institutions. Nous réfléchissons ENSEMBLE pour trouver les moyens de faciliter les parcours des familles qui est, à l'heure actuelle, en France un « parcours du combattant ».

**SI VOUS PENSEZ POUVOIR NOUS AIDER, VOUS AUSSI VOUS POUVEZ REJOINDRE NOTRE CA !**

### Pour le bureau :

- Président : M. Jean-Louis LIBBRA
- Trésorière, aide comptable : Mme Johanna BOUCHOT
- Secrétaire : Mme Catherine HENAFF
- Secrétaire adjoint : M. Pierre DARAMY

### Pour le CA :

- Mme Marilyn FLUCHERE
- Mme Chantal MAIS
- Mme Cathy PIASCO
- Mme Tania VANEL
- Mme Magali FILLIOL

## L'adhésion à CORIDYS

### Elle donne droit à :

- Consulter et emprunter les ouvrages, brochures, outils de la bibliothèque de CORIDYS VAR ;
- Bénéficiaire de la permanence téléphonique proposée les mardis après-midi ou être recontacté sur les autres jours ;
- Bénéficiaire de la présence d'une des psychologues aux réunions d'équipes éducatives, d'équipe de suivi de scolarisation ou de rencontre avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) dans la mesure de ses disponibilités (*nécessité de prévoir ces dates 20 jours à l'avance*) ;
- Bénéficiaire des services des psychologues.

## Devenir bénévole, Faire un Don, du mécénat ?

### PARTICULIERS ET ENTREPRISES VOUS POUVEZ NOUS AIDER :

- **Financièrement** : pour nos actions au quotidien, en sollicitant nos services, sous forme de don, ...
- **Matériellement** : nous avons toujours besoin d'ouvrages bibliographiques, de matériel informatique, de tests neuropsychologiques ...
- **Physiquement** : nous aider à tenir des stands d'information, à créer du matériel, à préparer des événements, solliciter des partenaires ...
- **Sous forme de mécénat de compétence** : pour nous accompagner dans notre développement.

## Nous suivre sur internet :

Vous pouvez nous suivre sur les réseaux sociaux **Facebook** ou **Twitter** mais aussi sur notre page internet [www.coridys.fr](http://www.coridys.fr) afin d'être informé de nos actions et événements.

### AVEC CES SOUTIENS DE VOTRE PART :

Vous nous aidez à investir le champ du handicap cognitif oublié en France !  
Vous nous aidez à innover pour les personnes qui ont besoin de nous !  
Vous nous aidez à donner un sens concret à notre engagement !

## Nos activités et leur mode de financement

A l'heure actuelle, les charges de personnel (9 salariées), de locaux et d'achats de matériel de tests représentent une part importante du budget de l'association.

Etant une association à but non lucratif, nous ne faisons aucun bénéfice sur les prestations des psychologues et cherchons chaque année à ce qu'elles soient prises en charge pour les particuliers.

Les participations demandées aux membres sont réévaluées chaque année en fonction des subventions trouvées.

### Les bilans et suivis par les neuropsychologues peuvent être financés selon vos ressources par :

|                         | Sans nécessité de devis<br>(car nous avons des conventions<br>avec ces organismes)   | Avec un devis ou une facture acquittée de notre part :   |
|-------------------------|--|--|
| <b>Pour les enfants</b> | - les <b>Programmes de Réussite Éducative de La Garde</b> : nécessité d'être habitant et/ou scolarisé sur cette ville et adressé à CORIDYS par les équipes des PRE   | - La <b>CPAM</b> : contacter l'assistante sociale pour une aide extra-légale.<br>- Le <b>CCAS</b> (Centre Communal d'Action Sociale) de votre ville en passant par une assistante sociale.<br>- Le <b>Conseil Départemental</b> :<br>- pour les enfants qui relèvent de l'Aide Sociale à l'Enfance,<br>- ou lorsqu'une demande est faite auprès d'une assistante sociale de l'UTS de votre lieu d'habitation.<br>- Votre <b>mutuelle</b> , votre <b>caisse de retraite</b> , votre <b>assurance</b> ou toute <b>autre complémentaire santé</b> , peuvent également proposer des aides dites « extra-légales ».<br>- La <b>MDPH</b> : nécessité d'une reconnaissance de handicap. |
| <b>Pour les adultes</b> | - l' <b>AGEFIPH</b> ou le <b>FIPHFP</b> : toute personne ayant une RQTH, ou qui vient de déposer une demande de RQTH ou qui souhaite engager une démarche dans ce sens.<br>Vous devez être adressé à CORIDYS par le Cap Emploi, le Pôle Emploi, la Mission Locale, la délégation régionale de l'AGEFIPH...<br><i>Pour plus d'informations, contactez-nous.</i> | - La <b>CPAM</b> : contacter l'assistante sociale pour une aide extra-légale.<br>- Le <b>CCAS</b> (Centre Communal d'Action Sociale) de votre ville en passant par une assistante sociale.<br>- Le <b>Conseil Départemental</b> : lorsqu'une demande est faite auprès d'une assistante sociale de l'UTS de votre lieu d'habitation.<br>- Votre <b>mutuelle</b> , votre <b>caisse de retraite</b> , votre <b>assurance</b> ou toute <b>autre complémentaire santé</b> , peuvent également proposer des aides dites « extra-légales ».<br>- La <b>MDPH</b> : nécessité d'une reconnaissance de handicap.   |

### Nos activités les plus sollicitées

(d'autres activités sont réalisées, la liste exhaustive est disponible sur demande)

|   | Temps de travail requis   | Coût pour les non-membres<br>(coût réel pour l'association) | PARTICIPATION DEMANDEE<br>AUX MEMBRES<br>(adhésion : 30 €)   |
|---|---|---|--|
| <b>Entretien spécialisé</b>   | 1 heure   | 60 €  | <b>25 €</b>  |
| <b>Bilan cognitif complet</b>   | 4 heures de tests<br>+ 1 heure de restitution<br>+ 3 heures de rédaction<br>= Soit 8 heures | 480 €   | <b>300 €</b>   |
| <b>Suivi individuel</b>   | 1 heure   | 60 €  | <b>50 €</b>  |
| <b>Suivi en groupe</b>  | 1 heure   | 60 €  | <b>35 € /personne</b>  |
| <b>Réunion d'équipe éducative<br/>(pour les enfants vus en bilan)</b> | 2 heures (+déplacement)   | 120 € + frais de déplacement                                | <b>Gratuit</b><br>(au-delà de 20 km : nombre de km x 0,58 €) |
| <b>Synthèse des bilans réalisés par les autres professionnels</b>     | 3 heures de rédaction   | 180 €   | <b>80 €</b>  |

L'association ne pouvant assumer trop de rendez-vous annulés, aucun rendez-vous de bilan ou de suivi ne pourra être pris sans dépôt d'un acompte de 50 €. En cas d'absence non excusée avant l'heure du rendez-vous prévu, l'acompte sera encaissé.